

Amiante sous-section 4 - Encadrement mixte ou cumul de fonctions / RECYCLAGE

Objectifs pédagogiques :

- Actualiser ses connaissances sur les procédures à mettre en place pour veiller à la sécurité des travailleurs exposés à l'amiante - Réaliser ses missions en toute sécurité en cas de présence d'amiante
- Revalider la capacité du personnel d'encadrement mixte à exercer leurs missions pour une période de 3 ans

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Personnel d'encadrement mixte dont l'attestation de compétences arrive à expiration.

Prérequis des participants :

- Aptitude médicale
- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Savoir lire et écrire.
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans l'amiante.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 8 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- - Méthodes pédagogiques : Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)
- Matériel pédagogique : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie).

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, bilan de formation.

Mesure de la qualité globale de la formation par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

EPI qui vous sont éventuellement fournis par votre entreprise : Chaussures

CONTENU DE LA FORMATION

Contenu de la formation

Introduction à la formation recyclage amiante sous-section 4 : encadrement mixte

- Synthèse les spécificités de l'amiante : prendre connaissance de ses danger
- Rappel des régions amiantifères et des produits contenant de l'amiante
- Quelle alternative à l'amiante ?
- Retour sur la réglementation entourant l'amiante et les exigences concernant les mesures de protection à mettre en œuvre
- Rappel des obligations du donneur d'ordre (identification et obligation d'informer les entreprises intervenantes)
- Rappel des dispositions pénales en cas d'infraction relatifs à la santé/sécurité des travailleurs
- Focus sur l'élimination des déchets amiantés
- Synthèse sur le code de la santé publique et les obligations de propriétaires d'immeuble
- Armateurs de navires français
- Recherche de flocages, calorifugeages, repérage des matériaux etc.

Mettre à jour ses connaissances sur les documents exigibles lors d'intervention dans des espaces contenant de l'amiante

- Comment réaliser une analyse critique de ces documents et évaluer les risques
- Revoir les bonnes pratiques d'identification de l'amiante
- Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques
- Evaluer les risques relatifs à chaque opération et appliquer des méthodes et procédures de prévention
- Réaliser une analyse critique
- Focus sur l'utilisation et la maintenance des EPI utilisés lors d'opérations en présence d'amiante : Conditions de stockage, Efficacité, Durée de port, etc.

Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, de transport et d'élimination des déchets

- Reconnaître une situation d'urgence et agir en conséquence
- Transmettre des informations et son savoir-faire à des opérateurs sur les dangers de l'amiante
- Sensibilisation aux activités susceptibles de libérer des fibres et poussières d'amiante
- Retour sur l'utilisation de la ventilation et des équipements de captage de poussières
- Appliquer un mode opératoire adapté, si un travailleur assure des fonctions d'encadrement de chantier/et ou d'opérateur
- Focus sur la mise en place d'un mode opération et son intégration dans un : Plan de prévention ; PPSPS : plan particulier de sécurité et de protection de la santé.

RECYCLAGE PRECONISE TOUS LES 3 ANS.

Informations complémentaires : Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 05 59 71 26 90 ou par courriel contact@pacsecurite.fr.